

Commune de PRADINES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, Magali BOULLIER, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, FESSY Véronique, LACOUR Danielle, HETSCH Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine (arrivée à 20 H 26) , RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Sylvie DENIS à Véronique FESSY, GASDON Maxime à Danielle LACOUR

Absents : Mickaël GOUJON- Mickaël RIVIERE.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date d'envoi de la convocation : 20 avril 2023.

A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédente.
 - ✓ **Délibérations à prendre** :
 - ✓ Approbation du triptyque COPLER
 - ✓ Déploiement d'une antenne bas débit
 - ✓ Renouvellement de l'éclairage du terrain d'honneur au stade de foot.
 - ✓ **Sujets à discuter** :
 - Point sur le dossier « Maison des Assistantes Maternelles »
 - Point sur la création d'un accueil de loisirs à Pradines.
 - Point sur la station d'épuration.
 - Point sur les travaux dans les bâtiments.
 - Compte-rendu de la réunion « Démarche centre-bourg » menée par la COPLER.
 - Proposition d'un concert subventionné par le Département.
- ✓ **Questions diverses.**

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédente : il est approuvé à l'unanimité.**

✓ **Délibérations à prendre** :

- **Approbation du triptyque COPLER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal dans quel contexte a été réalisé ce document regroupant un programme d'actions, un pacte de gouvernance et un pacte fiscal et financier et présente la délibération du conseil communautaire l'approuvant en date du 15 décembre 2022.

Depuis fin octobre 2021 et avec l'aide d'un consultant extérieur composé de 2 cabinets, le cabinet ACTIPUBLIC et la cabinet Amont/Aval, un document final a été proposé avant l'été 2022 et présenté au Bureau du 08 septembre 2022. Ce travail a permis d'avancer sur un certain nombre de points dont :

- ✓ Le partage de la taxe d'aménagement
- ✓ La réintroduction dans la convention de mutualisation d'un renfort du secrétariat dans les mairies
- ✓ La mise en place d'une ingénierie autour de l'habitat et de la performance énergétique
- ✓ La recherche de pistes d'optimisation financière pour la COPLER (objectif de 250 k€)
- ✓ Etc...

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce document, sachant qu'**il ne s'agit pas d'un document opposable mais plutôt d'une charte et qu'il pourra être amené à évoluer.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tryptique tel qu'il est présenté.

- **Déploiement d'une antenne bas débit pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal.**

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique sur un/des ouvrages communal(aux),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE, à 2 voix « contre » et 11 voix « pour »,

ARTICLE UN : APPROUVE l'implantation d'un équipement technique sur la commune de PRADINES.

ARTICLE DEUX: AUTORISE M. le Maire à signer la (ou les) convention(s) pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

✓ **Renouvellement de l'éclairage du terrain d'honneur au stade de foot.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renouvellement de l'éclairage public du stade de foot.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Renouvellement EP stade de foot	96 426 €	45.0 %	43 391 €
TOTAL	96 426.48 €		43 391.92 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renouvellement EP stade de foot" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation **prévisionnelle** de la commune, étant entendu **que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.**
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La puissance d'éclairage devra être validée par la Fédération Française de Football.

Lors de la présentation du projet de délibération, le Maire détaille les coûts qui nous ont été communiqués par le SIEL le 24.04.2023:

chiffrage terrains de foot	
Etude géotechnique, ingénierie structure, réseaux et géoréférencement, certificats de conformité	6 199 €
Génie Civil et travaux de pose	13 858 €
mâts et projecteurs	34 871 €
cables et gaines	11 102 €
Matériel électrique, commande et travaux de pose/dépose	30 397 €
Total	96 427 €

Il précise que la commune pourra demander une subvention auprès de la Fédération Française de Football.

✓ **Sujets à discuter** :

○ **Point sur le dossier « Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.)»**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu' une des deux assistantes maternelles devant constituer l'association en vue de la création de la M.A.M. abandonne le projet en raison de la mutation professionnelle de son conjoint dans une île française à la rentrée prochaine. L'assistante maternelle restante a trouvé une personne intéressée pour se joindre à l'association. D'autres personnes se sont également manifestées.

Toutefois, l'assistante maternelle abandonnant le projet les aide dans le montage administratif du projet car elle possède une expérience dans ce domaine.

Le Maire ajoute que nous avons reçu un courrier du département nous informant des propositions d'attributions des conseillers départementaux Clotilde ROBIN et Jérémie LACROIX. Cette proposition s'élève à 21 495 €. Il faut attendre le vote de l'Assemblée Départementale pour connaître la réponse officielle.

Enfin, une consultation a été lancée par la mission SPS. Trois offres nous sont parvenues : APAVE, BUREAU VERITAS et SOCOTEC. Le Maire informe que SOCOTEC, ayant présenté l' offre la moins onéreuse, a été retenu pour un montant de 2030 € HT, soit 2 436 € TTC incluant une attestation « Accessibilité Handicapés » sur les conseils du Maître d'œuvre.

○ **Point sur la création d'un accueil de loisirs à Pradines**

Danielle LACOUR expose au Conseil Municipal que la création d'un accueil de loisirs à Pradines implique d'intégrer une Société Publique Locale (S.P.L.) Ainsi, Pradines doit acheter une part de cette S.P.L. pour l'intégrer. Neaux ayant acheté 18 parts dans le passé, et sachant qu'une part coût 500 €, Pradines pourrait leur en acheter une prochainement.

L'adjointe ajoute que la SPL fonctionnera avec un Président, deux animateurs dont un titulaire du BAFA

Elle questionne le Conseil sur le lieu d'accueil les mercredis et durant les vacances scolaires: la salle de garderie ou la salle des fêtes ? L'accueil dans la salle des fêtes aurait l'avantage de moins déranger les personnes pouvant utiliser la salle de garderie le mercredi, tel que le Club « La Joie de Vivre ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'accueil du centre de loisirs dans la salle des fêtes les mercredis et durant les vacances scolaires.

○ **Point sur la station d'épuration.**

Hubert MONDIERE expose au Conseil Municipal que l'entreprise TPCF a sous-traité à une entreprise chargée de passer une caméra dans les drains. Selon cette entreprise, il s'avère que les drains n'étaient pas bouchés et il a été constaté la présence d'une faible quantité d'eau d'environ 4 cm.

Il ajoute que nous avons reçu le résultat du bilan 24H qui est conforme aux exigences définies dans le CCTP de l'Agence de l'Eau, mais ne répond pas à celles de SYNTEA. Michel FOUGERE (MAGE au Département) confirme ce résultat mitigé et demande la réalisation d'un nouveau bilan car, selon lui, le premier bilan ne sera pas conforme aux attentes de l'Agence de l'Eau. Cette situation nous retarde pour l'encaissement des subventions et pour la levée de la trame assainissement bloquant ainsi la délivrance des permis de construire des maisons individuelles.

Le Maire propose au Conseil une visite de la station d'épuration avant un Conseil Municipal de 19h à 20h.

○ **Point sur les travaux dans les bâtiments.**

Véronique FESSY fait le point sur les travaux dans les bâtiments :

- ✓ Appartement dans le bâtiment Ex-Mairie, au 1^{er} étage : les travaux ont bien avancé.
- ✓ Appartement loué à Bernard GIRAUD : demande d'enlever la baignoire et de la remplacer par une cabine de douche. Suite à la projection du croquis représentant le plan après les travaux, elle ajoute que nous sommes dans l'attente des chiffrages des travaux de plomberie. L'agent technique pourra réaliser quelques travaux complémentaires..
- ✓ Local des boules : une déclaration préalable serait nécessaire.

○ **Compte-rendu de la réunion « Démarche centre-bourg » menée par la COPLER**

Le Maire expose au Conseil que l'Etat a octroyé des crédits sur la thématique « Petites Villes de demain ». La COPLER a recruté Justine MOLLEN pour aider les communes à monter des projets éligibles à ce dispositif. Les 4 plus grandes communes de la COPLER ont pu bénéficier de son accompagnement. C'est désormais au tour d'autres communes souhaitant être aidées dans le montage de projets et de leurs chiffrages. Pradines fait partie des 4 communes volontaires.

Le jeudi 20 avril 2023, Justine MOLLEN accompagnée par deux personnes travaillant pour le cabinet d'études EPURES a tenu une réunion à la Mairie afin de dresser un état du centre-bourg, notamment au niveau du bâti, de l'aménagement du territoire, et de faire émerger des pistes de futurs projets. Une visite sur les principaux bâtiments a été faite en présence des élus. La question des chemins piétonniers a également été évoquée.

La date de la prochaine réunion n'est pas fixée à ce jour.

- **Proposition d'un concert subventionné par le Département.**

Véronique FESSY fait part au Conseil Municipal que le Département nous a adressé un courrier relatif à la saison culturelle 2023-2024 « De Villes En villages ».

Le Conseil Municipal décide de retenir le spectacle de jazz « Hop Trio », pour la date du 15 septembre 2023, au prix de 726 € avec une subvention de 60% du département.

La réponse doit être envoyée avant le 15.05.2023.

- ✓ **Questions diverses.**

- ✓ **Avis sur modification du PLUI** : Nous avons reçu le 20.04.2023 un courrier de la COPLER relatif à la soumission pour avis de la modification simplifiée n° 01 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Un avis est attendu dans un délai d'un mois.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ✓ **Enquête Publique pour la mise à jour du zonage « Eaux Pluviales/eaux usées »** : elle se déroule du 24.04.2023 au 09.05.2023 inclus. Elle est obligatoire pour percevoir toutes les subventions relatives à la modification de zonages d'eaux pluviales-eaux usées.

- ✓ **Subvention pour l'Ukraine** : Yves NICOLIN, Maire de Roanne et Président de Roannais Agglomération, sollicite de nouveau une aide financière auprès de la commune pour les réfugiés ukrainiens. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

- ✓ **Construction futur local de foot** : le Maire lit le courrier de Mme Bernadette GUEYDON dans lequel elle fait part de ses désagréments et de ses craintes causés par la future construction du local du foot. Il conclut qu'il va la rencontrer prochainement en présence d'Hubert MONDIERE pour tenter de trouver des solutions.

- ✓ **Abbaye** : L'abbaye a envoyé un mail afin de pouvoir rencontrer des élus et de recueillir des nouvelles sur les projets en cours sur la commune. Après consultation du Conseil, le Maire leur proposera une rencontre le 16 mai 2023 à 19h30.

- ✓ **Arrêt Maladie de Véronique AUBIGNAT** : son remplacement est assurée par Mélanie CORTEY ayant effectué un stage à l'école dans le courant de l'année scolaire.

- ✓ **Commissions « Illuminations »** : Danielle LACOUR souligne qu'il sera nécessaire de prévoir une meilleure organisation. Ainsi, des dates ont été fixées sur 2 week-end : le 1^{er} week-end 24 et 25/11 et le 2^{ème} week-end le 01 et 02/12/2023. Une nacelle devra être louée par la Mairie.

La dépose se fera le dernier week-end de janvier 2024 (vendredi 26 et Samedi 27/01/2024) avant les vacances de février 2024.

Pour les autres décorations de Noël, le Conseil valide le renouvellement des branches de sapins dans le bourg et autour de la Mairie.

Véronique FESSY souligne l'importance de bien anticiper ce type de projets afin d'éviter une surcharge en fin d'année.

- ✓ **Compte-rendu de la Réunion à St Victor-sur-Rhins du 25/04/2023 :**
La M.J.C de st Victor-sur-Rhins, forte de son dynamisme, propose des activités intéressantes.
De plus, afin de faire prendre conscience aux parents de la nécessité de stationner leur véhicule dans des conditions de sécurité optimales devant l'école, des images « Bon Stationnement » « Mauvais stationnement » seront remis aux enfants qui les apposeront sur les voitures gênantes aux alentours de l'école.
- ✓ **Association des Familles Rurales (AFR) :** Véronique FESSY dresse un compte-rendu de l'assemblée générale de l'AFR. Il ressort les points suivants :
 - Le Vide-poussette de 2022 ne sera pas reconduit en 2023
 - Bon succès de la section « Gym », mais peu de Pradinois y participent.
 - Section « Portage de repas » : les personnes âgées sont livrées les lundis, mercredis et vendredis. Le traiteur exerce à Riorges. Une publicité auprès de la population pradinoise concernée pourra être envisagée.
 - La voiture de l'AFR sera remplacée.
 - Les finances de cette association sont bonnes.
- ✓ **Cross des enfants à Pradines :** il est organisé le vendredi 28 avril 2023 par le Sou des Ecoles.
- ✓ La consommation complémentaire à la suite du raccordement provisoire des illuminations et guirlandes de Noël issu du point de commande de l'éclairage public sur la Place des Platanes a été présentée par Jean-Marc SCHIMITZ.

Une réunion de présentation d'un nouvel éclairage photovoltaïque (qui pourrait être positionné à l'arrière de l'auberge au niveau de l'escalier) aura lieu le 4 mai 2023.
- ✓ **Plateforme de l'aire des jeux pour enfants :** Ludivine SEIGNERET signale que de l'eau stagne sur cette plateforme et ceci risque d'abîmer la plateforme sur le long terme. Elle demande donc une intervention de l'agent technique pour créer une petite évacuation afin d'empêcher cette stagnation.
- ✓ **Cimetière :** Patrick LARRAY signale que des fleurs ont été volées en bas d'une case de columbarium.
- ✓ **Incivilités de la part de certains habitants :**
Véronique FESSY alerte le Conseil Municipal sur la multiplication des incivilités dans le bourg et notamment les déjections de chiens non ramassées par leur(s) propriétaire(s), la pelouse jetée par des particuliers sur le domaine public. Elle rappelle que ces faits sont répréhensibles par la loi. Elle propose de déposer un flyer aux habitants du bourg afin de les appeler au respect de la loi et à des gestes civiques. Cette idée est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- ✓ **Elections Sénatoriales :** Le Maire informe qu'il est obligatoire de réunir le Conseil Municipal le vendredi 09 juin 2023 conformément aux instructions ministérielles afin d'élire les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants. Ainsi, **la date du prochain Conseil Municipal est fixée au vendredi 09 Juin 2023 à 20h00 en Mairie.**
- ✓ **Prochain Conseil Municipal :** vendredi 09 Juin 2023 à 20h00 en Mairie.